

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication : 25/05/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-7-6-6

Séance du vendredi 15 mai 2009

NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX RHIN MEUSE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la lettre du 23 décembre 2008 du Préfet Coordonnateur de Bassin Rhin Meuse et du Président du Comité de Bassin Rhin Meuse nous sollicitant pour cet avis,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'émettre un avis favorable au projet de nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin Meuse pour la période 2010-2015, sous réserve de la prise en compte des modifications permettant de tenir compte de la forte densité de population de notre département, qui nécessite de conserver les aménagements hydrauliques qui protègent nos communes et nos zones d'activités. La liste des reclassements et des modifications à prendre en compte figure en annexe ;
- m'autorise à communiquer cet avis à la Commission SDAGE du Comité de Bassin Rhin Meuse, qui aura en charge la validation des demandes de modification formulées dans le présent rapport et ses annexes.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions